

Cour Pénale Internationale

International Criminal Court

ne après semaine 14 mai 2012



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda, Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et Le Procureur c. Callixte Mbarushimana. Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. La Chambre de première instance I a déclaré M. Lubanga coupable le 14 mars 2012, et est prévue entendra les observations sur la fixation de la peine le 13 juin. Le procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui s'est ouvert le 24 novembre 2009. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges à l'encontre de M. Mbarushimana. Il a été remis en liberté le 23 décembre 2011. Avec l'autorisation de la chambre préliminaire I, le Procureur a interjeté appel contre cette décision le 12 mars 2012.

Informations pratiques pour les médias: Les déclarations en clôture dans le procès à l'encontre de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui commenceront le 15 mai

Les conclusions orales dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* seront rendues devant la Chambre de première instance II de la Cour pénale internationale (CPI) commenceront le 15 mai 2012 à 9h00 (heure locale de La Haye) et se dérouleront comme suit :

Date	Heure	Programme de la présentation des conclusions orales	
Mardi 15 mai 2012	9:00-11:00 ; 11:30-13:00	Conclusions orales du Procureur	
Mercredi 16 mai 2012	9:00-11:00 ; 11:30-13:30	La Chambre pose des questions au Procureur ; conclusions orales des Représentants légaux des victimes	
Lundi 21 mai 2012	9:00-11:00 ; 11:30-13:00	Conclusions orales de la Défense	
Mardi 22 mai 2012	9:00-11:00 ; 11:30-13:00	Conclusions orales de la Défense	
Mercredi 23 mai 2012	9:00-11:00 ; 11:30-13:30	La Chambre pose des questions à la Défense ; le Procureur et la Défense ont la possibilité de répliquer.	

Comme l'a indiqué la Chambre de première instance dans son <u>ordonnance</u> établissant ce calendrier, les parties et participants devront être prêts à répondre, suite à leurs conclusions orales, aux questions de la Chambre de première instance II composée des juges Bruno Cotte (juge président), Fatoumata Dembele Diarra et Christine Van den Wyngaert.

Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, ressortissants congolais, sont accusés de trois chefs de crimes contre l'humanité et de sept chefs de crimes de guerre, prétendument commis dans le cadre d'un conflit armé en Ituri qui a commencé sur le territoire de Djugu et dans la ville de Mongbwalu, et plus particulièrement lors de l'attaque conjointement menée par les combattants prétendument dirigés par Mathieu Ngudjolo Chui et Germain Katanga contre le village de Bogoro le 24 février 2003, qui s'inscrivait dans le cadre d'une attaque généralisée qui aurait visé non seulement un camp militaire sis dans ce village, mais également la population civile du village. Le procès avait commencé le 24 novembre 2009.

Pour plus d'informations sur cette affaire, cliquez ici.

Retransmission vidéo des audiences

Les audiences seront publiques sauf si les juges en décident autrement. Elles pourront être suivies, <u>avec un différé de 30 minutes</u>, sur le site Internet de la CPL aux adresses suivantes :

Salle d'audience I:

Français: http://livestream.xs4all.nl/icc2.asx Anglais: http://livestream.xs4all.nl/icc1.asx

Pour plus d'informations pour les médias est ici.

Décisions adoptées entre le 7 et le 11 mai 2012

Affaire Lubanga Dyilo

Order concerning the "Requête de la Défense aux fins de juger que seuls le Procureur et la Défense peuvent présenter des observations sur la peine à prononcer à l'encontre de M. Thomas Lubanga"

Rendue par la Chambre de première instance I, le 9 mai 2012

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Décision sur la mise en oeuvre de l'ordonnance relative aux modalités de présentation des conclusions orales

Rendue par la Chambre de première instance II, le 7 mai 2012

Affaire Mbarushimana

Order on the filing of a public redacted version of the "Observations des victimes autorisées à participer à la procédure sur l'appel du Procureur contre la 'Décision relative à la confirmation des charges' (ICC-01/04-01/10-465-Conf-tFRA)"

Rendue par la Chambre d'appel, le 8 mai 2012

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 7 et le 11 mai 2012

Affaire Bemba

Decision on the "Defence request for an ex parte status conference"

Rendue par la Chambre de première instance III, le 8 mai 2012

Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu'au 28 février 2011 au moins, à travers l'appareil d'Etat libyen et les forces de sécurité. Le 22 novembre 2011, la Chambre préliminaire I a ordonné la clôture de l'affaire à l'encontre de Muammar Gaddafi suite à la mort du suspect. Les intéressés ne sont pas détenus par la Cour.

Décisions adoptées entre le 7 et le 11 mai 2012

Affaire Gaddafi et Al-Senussi

Decision on the request to temporarily suspend the Prosecutor from conducting any prosecutorial activities related to the case pending the determination of the request for disqualification

Rendue par la Chambre d'appel, le 11 mai 2012

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre chaîne YouTube | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur Twitter

Evénements

Crime d'agression : première ratification des amendements

عربی | Español

La Présidente de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome (« l'Assemblée »), Mme l'ambassadeur Tiina Intelman (Estonie), a salué le dépôt, par le Liechtenstein, de l'instrument de ratification des amendements au Statut de Rome concernant le crime d'agression. Le Liechtenstein est devenu le premier État Partie à avoir ratifié les amendements, adoptés par un consensus historique lors de la Conférence de révision du Statut de Rome à Kampala en 2010.

Mme l'ambassadeur Intelmann a déclaré que « les amendements relatifs au crime d'agression ne se limitent pas à compléter l'entreprise historique lancée avec les négociations de 1998 à Rome, ils réalisent un objectif que l'humanité poursuit depuis la Seconde Guerre mondiale, qui a pris fin il y a 67 ans aujourd'hui. Une fois les amendements entrés en vigueur, les individus peuvent à nouveau être tenus responsables d'actes d'agression par un tribunal international, comme cela s'est produit lors des procès de Nuremberg et de Tokyo. Il est particulièrement approprié que le Liechtenstein, qui a joué un rôle tellement décisif dans la négociation de ces amendements, soit le premier à les ratifier. J'encourage les autres États Parties à faire de même et souhaite que les amendements entrent en vigueur le plus tôt possible ».



© UN Photo Benoit Marcotte

La Présidente Intelmann a également rendu hommage au travail réalisé par l'ambassadeur Christian Wenaweser (Liechtenstein), qui a présidé les négociations de ces amendements au sein du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression (de 2003 à 2009) et a exercé les fonctions de Président de l'Assemblée de 2008 à 2011. À ce titre, il a également présidé la Conférence de révision.

Le crime d'agression a été intégré au Statut de Rome en 1998, mais sa définition ainsi que les conditions de l'exercice de la compétence de la Cour à l'égard de ce crime ont fait l'objet de négociations ultérieures qui ont abouti lors de la Conférence de révision. Les amendements de 2010 définissent le crime d'agression et exposent ses conditions ; les normes supplémentaires intitulées « Eléments des crimes » ont également été mises à jour en conséquence.

La cour exercera sa compétence à l'égard du crime d'agression quand trente États auront ratifié les amendements, et sous réserve d'une décision de l'Assemblée.

Amendements relatifs au crime d'agression - Français

Communiqué de presse du Liechtenstein - English

Source : Assemblée des États Parties

Calendrier

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
14	15	16	17	18	19	20
	S.E. Ambassadeur Pietro Sicuro, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Union européenne, en visite à la CPI	Présentation du Rapport sur la Libye du Procureur devant le Conseil de sécurité de l'ONU, à New York (USA)	Participation du Procureur au forum sur la politique de l'International Peace Institute « Le Procureur Moreno- Ocampo – défis de la CPI pour la prochaine décennie – exécution des mandats d'arrêt »			
	l'encontre de Germa	ôture dans l'affaire à in Katanga et Mathieu olo Chui				Allocution du Président de la CPI, le juge Sang-Hyun
	Regional East Africa Counter-Terrorism and	Allocution de Mme la juge Sanji Monageng, première vice-présider Regional East African Judicial Officers Training Workshop: Internation Counter-Terrorism and Transnational Crimes (2ème atelier de formation de justice d'Afrique de l'Est : Justice pénale internationale, antiter transnationaux) (Maurice) ¹				Song, à l'ouverture du 14 ^{ème} Symposium international de la Société mondiale de victimologie (Pays- Bas)
21	22	23	24	25	26	27
	Déclarations en clôture dans l'affaire à l'encontre de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui					
28	29	Allocution du Président de la CPI, le juge Sang- Hyun Song, lors de l'ouverture de la Conférence des barreaux (Bar Leaders' Conference) de l'IBA, La Haye (Pays-Bas)	31			
	La CPI accueille la table ronde des ONG					
JUIN 2	012					
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
				Tenue du concours de procès fictif de la CPI (en chinois et russe)	2	3
				La CPI accueille la table ronde des ONG		
4	5	6	7	8	9	10

^{- 13} juin : La Chambre de première instance I entendra les observations sur la fixation de la peine dans l'affaire à l'encontre de Thomas Lubanga Dyilo À partir du 18 juin 2012 : Audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Laurent Gbagbo - 22 juin : Tenue du concours de procès fictif de la CPI (en espagnol)

1. La CPI exprime sa reconnaissance envers les organisateurs pour la prise en charge des frais.

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.